

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT INITIÉE PAR



PORTANT SUR 138 717 DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL

présentée par



établissement présentateur, garant et conseil financier

TERMES DE L'OFFRE :

Parité de l'Offre : cinq (5) actions Française des Jeux et 1,75 euro pour une (1) action IDSUD

DURÉE DE L'OFFRE :

20 jours calendaires minimum

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ IDSUD SA



Le présent document relatif aux autres informations de la société IDSUD SA (« **IDSUD** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 26 juin 2024, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction 2006-07 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité d'IDSUD.

Le présent document incorpore par référence et complète la note d'information d'IDSUD relative à l'offre publique de rachat pour laquelle l'AMF a apposé le 25 juin 2024 son visa n°24-237 en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet dédié d'IDSUD (<https://www.opra-idsud.com>) et peut être obtenu sans frais auprès de :

IDSUD
3, Place Général de Gaulle
13001 Marseille

Banque Hottinguer
63, rue de la Victoire
75009 Paris

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1. PRESENTATION	5
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	5
3. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPRA	5
4. PRÉSENTATION D'IDSUD SA	6
4.1. Dénomination sociale	6
4.2. Forme juridique.....	6
4.3. Siège social	7
4.4. Exercice social.....	7
4.5. Durée.....	7
4.6. Commissaires aux comptes.....	7
4.7. Objet social	7
4.8. Composition des organes sociaux.....	7
4.8.1. Composition du Directoire.....	7
4.8.2. Composition du Conseil de surveillance	8
5. PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES RESULTATS DE LA SOCIETE	9
5.1. Présentation synthétique des activités de la Société.....	9
5.1.1. Change et métaux précieux	9
5.1.2. Voyages	10
5.1.3. Energies renouvelables.....	10
5.2. Commentaires sur les chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2023	10
5.2.1. Chiffres clefs (comptes sociaux)	10
5.2.2. Chiffres clés des filiales :.....	11
6. FACTEURS DE RISQUE	12
6.1. Risques liés à la Société.....	12
6.1.1. Risques liés à l'actionnariat.....	12
6.1.2. Risques liés aux besoins de financement de la Société, à leur disponibilité et adéquation aux besoins de la Société ainsi qu'à la nature des obligations et engagements qu'ils contiennent.....	13
6.1.3. Risques liés à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels - capacité de conserver et attirer des personnels clés.....	13
6.2. Risques liés aux activités.....	14
6.2.1. Risques liés à la fluctuation du marché des actions FDJ et son activité (IDSUD Jeux)	14
6.2.2. Risques liés aux conflits internationaux et autres crises susceptibles de se globaliser (IDSUD Change, IDSUD Voyages).....	14
6.2.3. Risques liés à la clientèle et de dépendance économique (IDSUD Energies).....	14

6.2.4.	Risques de non-conformité aux réglementations notamment environnementales (IDSUD Energies).....	14
6.2.5.	Risques liés à la survenance d'accidents impliquant la sécurité ou la santé des personnes (IDSUD Energies).....	15
6.2.6.	Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation (IDSUD Voyages).....	15
6.2.7.	Risques de non-renouvellement des autorisations administratives (IDSUD Voyages).....	15
6.2.8.	Risques liés à la digitalisation – cyberattaque (IDSUD Voyages).....	15
6.2.9.	Risques climatiques – résilience actif et sécurité du personnel (IDSUD Énergies)	16
6.3.	Risques liés à l'OPRA.....	16
6.3.1.	Impact sur la liquidité de l'action IDSUD.....	16
6.3.2.	Impact sur la capacité distributive d'IDSUD.....	16
6.3.3.	Impact de l'Offre sur le cours de bourse d'IDSUD.....	16
7.	EVÉNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2023	17
7.1.	Capital social d'IDSUD.....	17
7.2.	Structure de l'actionnariat d'IDSUD.....	17
7.3.	Franchissements de seuils.....	17
8.	PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS DE PRESSE	17
9.	EVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	17
10.	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE	18
10.1.	Résolutions relevant de l'assemblée générale annuelle ordinaire.....	18
10.1.1.	Première résolution.....	18
10.1.2.	Deuxième résolution.....	18
10.1.3.	Troisième résolution.....	19
10.1.4.	Quatrième résolution.....	19
10.2.	Résolution relevant des assemblées générales extraordinaires (autorisation de la Réduction de Capital).....	19
10.2.1.	Quatrième résolution (bis).....	19
10.3.	Autres résolutions relevant de la compétence des assemblées générales ordinaires (renouvellements de mandats de membres du Conseil de surveillance et pouvoirs).....	21
10.3.1.	Cinquième résolution.....	21
10.3.2.	Sixième résolution.....	21
10.3.3.	Septième résolution.....	21
11.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE FRANÇAISE DES JEUX	21
12.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À IDSUD	22
	ANNEXES	23
	DOCUMENT D'EXEMPTION	24

13. PERSONNES CHARGEES D'ETABLIR LE DOCUMENT D'EXEMPTION, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORTS D'EXPERTS	25
13.1. Personnes chargées d'établir le document d'exemption	25
13.2. Déclaration de responsabilité	26
14. DECLARATION OU RAPPORT D'EXPERT.....	26
15. INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS	26
16. DESCRIPTION DE LA TRANSACTION	26
17. TITRES DE CAPITAL OFFERTS AU PUBLIC OU ADMIS A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE AUX FINS DE LA TRANSACTION	26
17.1. Déclaration sur le fonds de roulement net	26
17.2. Incidence de la transaction sur IDSUD.....	27
17.2.1. Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote.....	27
17.2.2. Incidence sur les capitaux propres	28
17.2.3. Incidence sur la capitalisation boursière.....	29
18. TABLE DE CONCORDANCE (Annexe I du Règlement Délégué).....	30

1. PRESENTATION

Le présent document a été établi dans le cadre de l'OPRA (tel que ce terme est défini ci-dessous) déposée le 5 juin 2024 auprès de l'AMF par la société IDSUD, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 5 508 858 euros, dont le siège social est situé 3 place du Général de Gaulle, 13001 Marseille et dont le numéro d'immatriculation est le 057 804 783 RCS Marseille (« **IDSUD** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-27 du règlement général de l'AMF, la Note d'Information visée par l'AMF peut être consultée au siège social de la Société ainsi qu'auprès de la banque Hottinguer, établissement présentateur et garant de la présente Offre.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'IDSUD figurent dans le rapport annuel 2023 d'IDSUD publié le 30 avril 2024 (le « **Rapport Annuel 2023** ») et sont complétées par les informations additionnelles qui sont indiquées dans le présent document.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel 2023.

Le Rapport Annuel 2023 est disponible sur le site internet de la Société (<https://www.idsud.com/documentation/informations-reglementees/>) et peut être obtenu sans frais au siège social de la Société, à l'adresse suivante : 3, Place Général de Gaulle, 13001 Marseille.

Ce document est complété par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à la publication du Rapport Annuel 2023 et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par la Société depuis la publication du Rapport Annuel 2023, reproduits ci-après.

3. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPRA

Il est rappelé que dans le cadre de l'OPRA, IDSUD offre à ses actionnaires de leur racheter un maximum de 138 717 actions de la Société représentant, à la date du présent document, 28,04% du capital social et 16,34% des droits de vote théoriques de la Société¹ dans le cadre d'une offre publique de rachat portant sur l'intégralité de ses propres actions non détenues directement ou indirectement par elle (l'« **Offre** » ou l'« **OPRA** »), permettant de recevoir en contrepartie d'une (1) action IDSUD :

- cinq (5) actions de La Française des Jeux, société anonyme dont le siège social est situé 3-7 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt et dont le numéro d'immatriculation est le 315 065 292 RCS Nanterre, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0013451333 (« **La Française des Jeux** » ou « **FDJ** ») qu'IDSUD détient en portefeuille ; et
- 1,75 euro (ensemble la « **Parité d'Echange** »).

Les actions de la Société (les « **Actions** ») sont inscrites aux négociations sur Euronext Growth à Paris (« **Euronext Growth** ») sous le code ISIN FR0000062184.

Il est rappelé que la Société détient 2 797 064 actions FDJ, soit 1,46% des actions composant le capital de La Française des Jeux² à la date de la Note d'Information.

¹ Le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote conformément à l'article 223-11 I alinéa 2 du règlement général de l'AMF (cf. communiqué de la Société mis en ligne le 6 juin 2024 sur le nombre total d'actions et de droits de vote au 31 mai 2024 publié dans le cadre de l'article L. 233-8, II du Code de commerce).

² Les informations relatives à FDJ sont accessibles depuis le site institutionnel de la Française des Jeux (<https://www.groupefdj.com/>).

A la date du présent document, le capital de la Société est composé de 494 766 Actions représentant 851 169 droits de vote théoriques³. L'OPRA porte par conséquent sur un nombre maximum de 138 717 Actions de la Société représentant 28,04% du capital social et 16,34% des droits de vote théoriques de la Société correspondant à l'intégralité des actions non détenues par l'Indivision Luciani.

L'Indivision Luciani et Marie-Thérèse Luciani ont en effet informé IDSUD qu'elles n'apporteraient pas leurs 356 049 Actions à l'OPRA représentant 71,96% du capital social et 83,66% des droits de vote théoriques de la Société et ont conclu ainsi un engagement irrévocable de non présentation de leur participation à l'Offre⁴ et ces 356 049 Actions ne sont par conséquent pas visées par l'OPRA.

L'OPRA est régie par les dispositions du titre III du livre II et plus particulièrement des articles 233-1 5° et suivants du règlement général de l'AMF. L'OPRA est déposée dans le cadre des dispositions des articles L. 225-204 et suivants du Code de commerce. Les Actions apportées à l'OPRA seront annulées conformément à l'article L. 225-207 du Code de commerce dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes de la Société (la « **Réduction de Capital** »). L'assemblée générale annuelle mixte qui s'est tenue le 25 juin 2024 (l'« **AGM** ») a autorisé à l'unanimité la Réduction de Capital d'un montant nominal maximum de 1 544 513 euros, par voie d'offre publique de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 138 717 Actions selon la Parité d'Echange d'une (1) action IDSUD contre cinq (5) actions FDJ et 1,75 euro.

IDSUD a été informée que l'Indivision Luciani envisage d'initier, sous réserve de la réalisation de l'OPRA, un projet d'offre publique d'achat simplifiée (l'« **OPAS** ») visant le solde des Actions de la Société qu'elle ne détiendrait pas après la Réduction de Capital. L'OPAS serait payée exclusivement en numéraire et son prix unitaire (dividende attaché), qui serait fixé au plus tard à la date de son dépôt auprès de l'AMF, serait égal à la somme de cinq (5) fois le cours de l'action FDJ à la clôture de la séance la veille du dépôt du projet d'OPAS et 1,75 euro. L'OPAS, devant intervenir après l'OPRA et la Réduction de Capital, serait ainsi réalisée au cours du second semestre 2024 selon le calendrier indicatif envisagé.

L'Indivision Luciani a fait savoir qu'elle avait l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de Retrait Obligatoire à l'issue de l'OPAS si les conditions prévues par la réglementation le lui permettent et par suite, la radiation des Actions d'Euronext Growth. Ainsi, dans l'hypothèse où, à la clôture de l'OPAS, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs Actions à l'OPAS ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société, l'initiateur de l'OPAS demandera à l'AMF, dès la clôture de l'OPAS ou au plus tard dans les trois mois suivant sa clôture, la mise en œuvre d'un Retrait Obligatoire dans les conditions de l'article L. 433-4, II du code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, afin de se voir transférer les Actions IDSUD non apportées à l'OPAS moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix de l'OPAS (soit cinq (5) fois le cours de l'action FDJ à la clôture de la séance la veille du dépôt du projet d'OPAS et 1,75 euro) étant précisé que cette procédure de Retrait Obligatoire entraînerait la radiation des Actions IDSUD d'Euronext Growth.

L'OPAS devrait être réalisée au cours du second semestre 2024.

Les caractéristiques de l'Offre sont décrites à la section 2 de la Note d'Information relative à l'OPRA et publiée le 25 juin 2024 par la Société sur son site internet dédié (<https://www.opra-idsud.com/>) et par l'AMF sur son site internet (<http://amf-france.org>).

4. PRÉSENTATION D'IDSUD SA

4.1. Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale « IDSUD SA ».

4.2. Forme juridique

IDSUD SA est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 057 804 783.

³ Calculés conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

⁴ Il est précisé qu'avant le dépôt de l'OPAS, l'Indivision Luciani pourrait apporter à une société créée *ad hoc* sa participation dans IDSUD avec pour effet de faire perdre les droits de vote double attachés aux actions IDSUD apportées.

Son numéro LEI est le 969500RSUFGJP0GX2G45.

4.3. Siège social

Le siège social est fixé 3, Place du Général de Gaulle, 13001 Marseille.

4.4. Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année civile.

4.5. Durée

La Société expirera le 31 décembre 2026, sauf dissolution anticipée ou prorogation au-delà de cette date décidée par l'assemblée générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications statutaires.

4.6. Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la Société sont Fidécompta (titulaire) et Fidarex (suppléant).

4.7. Objet social

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- à titre principal :
 - toutes participations dans des entreprises existantes ou à créer, et en particulier dans la Française des Jeux ;
 - le change manuel sur or et devises et, plus généralement, toutes opérations portant sur des monnaies physiques ;
 - l'émission et la commercialisation de titres représentatifs de 1/10ème de billets de Loterie Nationale.
- à titre accessoire : la gestion de son patrimoine immobilier propre (toutes opérations d'acquisition, cession, exploitation).

4.8. Composition des organes sociaux

4.8.1. Composition du Directoire

Nom, prénom, titre ou fonction et adresse professionnelle	Nationalité	Autres mandats et fonctions en cours	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour	Date de première nomination et de fin de mandat
Jérémy Arnould-Luciani <i>Président du Directoire</i>	Française	<ul style="list-style-type: none">- Président du Directoire d'IDSUD- Directeur administratif et financier d'IDSUD- Président de la SAS IDSUD Voyages- Gérant de la SARL IDEXIUM- Président de la SASU IDSUD Energies- Directeur Général de IDSUD Energy Asia Pacific LTD- Directeur Général de IDSUD Energy Singapore PTE.LTD	Néant	Depuis le 13 juin 2012. Son mandat arrivant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, a été renouvelé pour six ans

		<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la SARL IDSUD Energies Afrique - Président de la SAS KEHUA France - Directeur Général de IDSUD Energy Middle East - Gérant de SPV - Représentant légal de Hangzhou IDSUD New Energy Technology Co., Ltd 		par le Conseil de surveillance du 17 juin 2024*
Christine Nivière <i>Membre</i>	Française	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire d'IDSUD - Directrice Commerciale d'IDSUD - Directrice Générale de la SAS IDSUD Voyages 		<p>Depuis le 13 juin 2012.</p> <p>Son mandat arrivant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, a été renouvelé pour six ans par le Conseil de surveillance du 17 juin 2024*</p>
Alban Raïs <i>Membre</i>	Française	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire d'IDSUD - Directeur Juridique d'IDSUD 	Directeur Général de la société Avril & Raïs	<p>Depuis le 23 octobre 2023.</p> <p>L'échéance de son mandat est fixée au 23 octobre 2029</p>

* Conformément à l'article 12 alinéa 1 des statuts de la Société, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance. Les membres du Directoire sont nommés pour six ans et leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions.

4.8.2. Composition du Conseil de surveillance

A la date du présent document, les membres du conseil de surveillance de la Société sont les suivants :

Nom, prénom, titre ou fonction et adresse professionnelle	Nationalité	Indépendance (au sens du Code Middlednext)	Autres mandats et fonctions en cours	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour	Date de première nomination et de fin de mandat
Marie-Thérèse Luciani <i>Présidente du conseil de surveillance</i>	Française	Non-indépendant	- Présidente du conseil d'IDSUD	Néant	<p>Depuis le 13 juin 2012.</p> <p>Le renouvellement de son mandat, arrivant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, a été approuvé par</p>

					l'AGM.
Laurent Dupuch <i>Membre</i>	Française	Indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'IDSUD - Président du Directoire d'Ukrsibbank, filiale de BNP Paribas en Ukraine - Membre du conseil d'administration du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'IDSUD - Président du Directoire de la BMCI - Administrateur de BMCI Offshore - Administrateur de BMCI Asset Management - Membre du conseil de surveillance de BMCI Bourse - Administrateur de BMCI Finance - Représentant permanent de BMCI administrateur de MED BP 	<p>Depuis le 14 février 2019</p> <p>Son mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.</p>
Philippe Klein <i>Membre</i>	Française	Indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'IDSUD - Gérant de la SARL Codexpro, de droit marocain 	Néant	<p>Depuis le 12 juin 2012.</p> <p>Le renouvellement de son mandat, arrivant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, a été approuvé par l'AGM.</p>

5. PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES RESULTATS DE LA SOCIETE

5.1. Présentation synthétique des activités de la Société

Les activités de la Société, hors participation FDJ, sont les suivantes :

- en direct au niveau d'IDSUD, une activité de « change et métaux précieux ».
- au travers de ses filiales IDSUD Voyages et IDSUD Energies, les activités d'agence de voyages et de concepteur/développeur de solutions énergétiques.

5.1.1. Change et métaux précieux

Ce département exerce une activité d'agence de change sur devises et métaux précieux (négociation de lingots, pièces d'or et argent), situé au centre de Marseille (secteur touristique Vieux-Port).

Activité historique du groupe, le change manuel de devises et les transactions sur les métaux précieux sont deux segments connexes répondant à deux demandes distinctes.

5.1.2. Voyages

Cette filiale, agence de voyages présente en France et sur le sol américain, est spécialisée dans les services B2B avec une offre essentiellement « professionnels » sur mesure.

5.1.3. Energies renouvelables

Cette filiale est spécialisée dans la conception, la fabrication et la construction de solutions de production, de stockage et de distribution d'énergies renouvelables pour les opérateurs énergétiques et les exploitants de centrales.

Elle est organisée autour de plusieurs sous-filiales, délocalisées, afin d'être au plus proche de ses fournisseurs et clients (Maroc, Chine, Singapour), étant observé que sa filiale Kehua France est spécialisée dans la fourniture de produits d'électronique de type onduleurs et UPS.

5.2. Commentaires sur les chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2023

5.2.1. Chiffres clefs (comptes sociaux)

IDSUD n'est pas tenue d'établir des comptes consolidés en application des articles L. 233-17 et R. 233-16 du Code de commerce (exemption se rapportant aux groupes de « petite taille »).

En M€	2023	2022
Chiffre d'affaires	0,9	0,9
Résultat d'exploitation	- 2,4	- 2,2
Résultat financier	8,8	2,7
Résultat courant	6,4	0,5
Résultat exceptionnel	13,3	- 15,6
Impôt sur les sociétés	- 1,0	- 0,4
Résultat net	18,7	- 15,5
Capitaux propres	7,4	- 11,4

Le chiffre d'affaires d'IDSUD (0,9 million d'euros en 2023) est essentiellement réalisé par l'activité « change et métaux précieux ». Le chiffre d'affaires de l'activité « change et métaux précieux » correspond aux commissions et marges perçues (voir paragraphe 5.2.1 b) ci-après).

Le résultat d'exploitation d'IDSUD est négatif (-2,4 millions d'euros en 2023) et intègre principalement les charges liées à la gestion du groupe non refacturées ainsi que les charges de personnel.

Le résultat financier d'IDSUD, qui ressort à 8,8 millions d'euros en 2023, comprend principalement les dividendes versés par FDJ pour un montant de 4,6 millions d'euros en 2023. Il intègre également l'impact, en 2023, de la reprise partielle à hauteur de 3,9 millions d'euros de la dépréciation des titres de la filiale IDSUD Energies qui est consécutive à la restructuration et à la réorientation de cette filiale en 2022 et 2023.

Le résultat exceptionnel d'IDSUD, de 13,3 millions d'euros en 2023 (contre -15,6 millions d'euros en 2022), est principalement constitué d'une reprise de provision pour restructuration (3,6 millions d'euros) et surtout de la cession de 543 300 actions FDJ (17,9 millions d'euros), réalisée par IDSUD le 8 décembre 2023⁵. Les charges exceptionnelles sont liées à restructuration d'IDSUD Energies (3,3 millions d'euros en 2023) et à des dépréciations des comptes courants avec des filiales (4,8 millions d'euros en 2023).

Le résultat net d'IDSUD de l'exercice 2023 ressort à 18,7 millions d'euros (contre -15,5 millions d'euros en 2022).

⁵ Communiqué d'IDSUD du 8 décembre 2023.

a) FDJ

La société IDSUD détient une participation dans FDJ (précisément 2 797 064 actions FDJ, soit 1,46% des actions composant le capital de La Française des Jeux à la date de la Note d'Information).

Les informations sur cette branche d'activité sont présentées page 7 du Rapport Annuel 2023 de la Société.

Les informations relatives à FDJ sont accessibles depuis le site institutionnel de la Française des Jeux (<https://www.groupefdj.com/>) et dans la section 11 du Document d'Exemption ci-dessous.

b) Département change et métaux précieux :

La Société a un département « change et métaux précieux » qui constitue l'une de ses activités historiques. L'activité « change et métaux précieux » inclut l'ensemble des activités d'IDSUD hors gestion de la participation dans FDJ. Les informations sur cette activité sont présentées page 7 du Rapport Annuel 2023 de la Société.

En matière de « change et métaux précieux » et afin de rendre effectivement compte du niveau d'activité du département, il est préférable d'évoquer le « volume d'affaires » (achat et revente de devises et de métaux précieux) plutôt que le chiffre d'affaires lui-même qui ne correspond qu'aux commissions et marges perçues (produits).

Volumes des transactions :

en milliers d'euros	2023	2022
Change manuel	14 344	12 143
Métaux précieux	4 340	4 337
Ensemble	18 684	16 480

L'activité sur or, valeur refuge, a tendance à augmenter en période de crise ou de conflits, au détriment des devises (elles-mêmes fortement dépendantes du secteur tourisme). A l'inverse, l'activité sur devises a tendance à augmenter en période de croissance, au détriment des métaux précieux.

5.2.2. Chiffres clés des filiales :

Il est rappelé que la société IDSUD n'est pas tenue d'établir des comptes consolidés en application des articles L. 233-17 et R. 233-16 du Code de commerce. Par conséquent, les filiales IDSUD Voyages et IDSUD Energies ne sont pas consolidées.

Les informations sur ces filiales sont présentées page 6 du Rapport Annuel 2023 de la Société.

a) Filiale voyages :

De la même manière que précédemment, en matière de voyage et afin de rendre effectivement compte du niveau d'activité de la filiale, il est préférable d'évoquer le « volume d'affaires » (achat et revente de titres de transport) plutôt que le chiffre d'affaires lui-même qui ne correspond qu'aux commissions et marges perçues (produits).

Le volume d'affaires pour l'ensemble du groupe voyages est le suivant :

en milliers d'euros	2023	2022
IDSUD Voyages France	6 853	5 543
IDSUD Voyages USA	5 282	4 160
Ensemble	12 135	9 853

La filiale IDSUD Voyages a adapté ses coûts pour faire face à l'évolution du secteur voyages affecté par les crises successives et l'augmentation du recours au télétravail. Son niveau d'activité actuel tend à un retour « à la normale » pré-Covid.

b) Filiales énergies renouvelables :

Les résultats de la société IDSUD Energies (et de la sous-filiale KEHUA France) sont déficitaires, avant prise en compte du résultat exceptionnel lié au produit de l'abandon de créances de la Société de 2,9 millions d'euros. Le diagnostic effectué sur l'entreprise a conduit à constater l'inefficacité de l'ancien modèle organisationnel. Une action d'envergure a été menée en vue d'assurer le redressement de la filiale (restructuration de la gouvernance, redéfinition des rôles et responsabilités, redéfinition des performances commerciales et financières, et réorganisation stratégique).

La nouvelle approche réalisée par la filiale lui permet d'espérer de premiers effets positifs au quatrième trimestre 2024.

6. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques sont présentés en tenant compte le cas échéant des mesures de remédiation prises par la Société (risques dits « nets » desdites mesures prises par la Société). Ces risques sont présentés de manière décroissante en fonction tant de leur probabilité que leur impact sur la Société (du plus important au moins important).

6.1. Risques liés à la Société

La présente section présente les risques les plus significatifs inhérents à la Société.

6.1.1. Risques liés à l'actionnariat

L'actionnaire principal de la Société est l'Indivision Luciani, qui détient, directement et indirectement, la majorité du capital et des droits de vote de la Société (précisément 356 049 actions IDSUD représentant 712 097 droits de vote, soit 71,96% du capital et 83,66% des droits de vote).

Ainsi, l'Indivision Luciani détient seule la majorité requise pour faire adopter des résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire des actionnaires d'IDSUD.

L'Indivision Luciani devrait accroître, à l'issue de l'OPRA, sa participation dans la Société. En effet, le groupe Franklin Finance, détenant 85 537 actions IDSUD représentant autant de droits de vote, soit 17,29% du capital et 10,05% des droits de vote de la société, s'est engagé à présenter la totalité de ses actions à l'OPRA⁶. Deux

⁶ Le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote conformément à l'article 223-11 I alinéa 2 du règlement général de l'AMF (cf. communiqué de la Société mis en ligne le 6 juin 2024 sur le nombre total d'actions et de droits de vote au 31 mai 2024 publié dans le cadre de l'article L. 233-8, II du Code de commerce).

autres actionnaires minoritaires se sont engagés à apporter au total 5 451 actions IDSUD, représentant ensemble 1,10% du capital social. Au total, 90 988 actions représentant 18,39% du capital social et 10,69% des droits de vote de la Société font l'objet d'engagements irrévocables d'apport à l'OPRA. Les actions IDSUD apportées à l'OPRA seront annulées dans le cadre de la Réduction de Capital. Par conséquent, l'Indivision Luciani devrait détenir, en cas de réalisation de l'OPRA et de la Réduction de Capital, au moins 88,18% du capital et 93,67% des droits de vote d'IDSUD⁷ après consécutive à l'OPRA.

Cette répartition du capital pourrait conduire à une forte concentration du contrôle de la Société au profit de l'Indivision Luciani dont les membres, Monsieur Jérémie Luciani et Madame Marie-Thérèse Luciani, occupent respectivement les fonctions d'une part, de Président du Directoire et Directeur général et d'autre part, de Présidente du Conseil de surveillance (voir facteurs de risques « liés à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels - capacité de conserver et attirer des personnels clés » au paragraphe 6.1.3 ci-dessous).

L'Indivision Luciani pourrait ainsi prendre seule des décisions importantes pour la Société, telles que toute modification de la forme sociale ou des statuts, la nomination des membres de ses organes de direction, l'approbation des comptes annuels, la politique de distribution, l'adoption d'autorisations financières ou encore certaines opérations stratégiques telles que des fusions ou scissions.

6.1.2. Risques liés aux besoins de financement de la Société, à leur disponibilité et adéquation aux besoins de la Société ainsi qu'à la nature des obligations et engagements qu'ils contiennent

Les besoins de trésorerie annuels de la Société ont été jusqu'à présent assurés par ses revenus issus de ses activités, notamment le dividende FDJ, ainsi que par le recours à l'endettement (emprunt bancaire).

La Société pourrait être amenée à rechercher de nouvelles sources de financement par le biais des financements bancaires. Cette capacité à lever les fonds nécessaires est subordonnée à des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que de nombreux autres facteurs, sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

Par ailleurs, il n'existe aucune garantie que des fonds supplémentaires soient mis à la disposition de la Société lorsqu'elle en aura besoin, et le cas échéant, que lesdits fonds soient disponibles à des conditions contractuelles et/ou financières avantageuses ou acceptables.

Enfin, le financement de la Société est en partie dépendant du taux de distribution décidé par le conseil d'administration de FDJ et approuvé par l'assemblée générale de ses actionnaires, décision que la Société ne maîtrise pas. Notamment, la Société ne peut pas anticiper l'évolution de ce taux de distribution. Une baisse du dividende de FDJ pourrait impacter significativement la capacité de la Société à se financer.

6.1.3. Risques liés à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels - capacité de conserver et attirer des personnels clés

La Société est principalement dirigée par l'Indivision Luciani. Monsieur Jérémie Luciani est Président du Directoire et Directeur général et Madame Marie-Thérèse Luciani, Présidente du Conseil de Surveillance.

Cette situation pourrait impliquer une absence de contre-pouvoirs dans les décisions opérationnelles.

Par ailleurs, la performance de la Société repose en grande partie sur la qualité et l'implication d'une seule personne, Monsieur Jérémie Luciani. En cas d'accident ou de départ de celui-ci, la Société pourrait rencontrer des difficultés pour le remplacer rapidement et efficacement, ce qui pourrait affecter la capacité opérationnelle de la Société.

Enfin, la Société est en concurrence avec d'autres acteurs (sociétés concurrentes, organismes publics, organismes de recherche et institutions académiques...) pour recruter et retenir des personnels qualifiés. Elle pourrait être amenée à supporter des coûts salariaux plus élevés afin de conserver son personnel qualifié face à cette concurrence ou recruter de nouveaux salariés. En outre, en raison de cette même concurrence dans

⁷ Il est précisé que dans le cadre de ces opérations, l'Indivision Luciani pourrait apporter à une société créée ad hoc sa participation dans IDSUD avec pour effet de faire perdre les droits de vote double attachés aux actions IDSUD apportées. La participation de l'actionnaire majoritaire serait ramenée à 88,18% du capital et 88,10% des droits de vote à l'issue de la Réduction de Capital dans l'hypothèse où seuls les trois actionnaires ayant conclu des engagements d'apport (dont le Groupe Franklin Finance) répondraient à l'OPRA.

les recrutements, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure d'embaucher un nombre suffisant de salariés qualifiés pour soutenir son plan d'affaires et sa croissance.

6.2. Risques liés aux activités

Dans cette section, les risques les plus significatifs relatifs à l'activité de la Société ont été recensés.

6.2.1. Risques liés à la fluctuation du marché des actions FDJ et son activité (IDSUD Jeux)

IDSUD est actionnaire à hauteur de 1,464 % du capital de la Française des Jeux (FDJ) (à la suite de la cession de 543 300 titres courant décembre 2023).

Malgré les diligences mises en place à l'occasion du suivi régulier de la performance, il existe un risque que les réalisations économiques de cette participation ne soient pas en ligne avec les attentes d'IDSUD.

Toutefois, le résultat net consolidé de l'exercice 2023 de FDJ a progressé à 425 millions d'euros, contre 308 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Bien que FDJ soit un leader dans son domaine et enregistre des résultats solides, il faut noter que cette croissance pourrait ralentir, surtout sur un marché arrivé à maturité. En effet, le marché pourrait saturer, car les mises des joueurs ne peuvent pas augmenter fortement chaque année. FDJ doit donc constamment innover pour maintenir un fort niveau d'attractivité.

6.2.2. Risques liés aux conflits internationaux et autres crises susceptibles de se globaliser (IDSUD Change, IDSUD Voyages)

Les activités IDSUD Change et IDSUD Voyages sont fortement dépendantes du secteur du tourisme, lequel enregistre une reprise post-Covid faible et souffre de la persistance de multiples conflits internationaux (guerre en Ukraine et multiplication des conflits au Moyen-Orient, tensions en Asie du Sud Est), comme le ralentissement de la croissance mondiale.

Si IDSUD Change s'appuie sur une activité « contracyclique » grâce à son secteur « métaux précieux » (du fait notamment du caractère de « valeur refuge » de l'or en période de crise), IDSUD Voyages pourrait être impactée, sur son commerce de tourisme international, par une aggravation ou une extension des conflits russo-ukrainiens et israélo-arabes ou encore par la reprise des tensions et risques de conflits existants en Asie du Sud-Est. L'activité voyage contrebalance cependant ce risque par l'exploitation d'un marché niche de voyages professionnels à destination de clientèles spécifiques dont la demande ne semble ni ralentir ni affectée par l'expansion du recours aux outils de télétravail et procédés digitaux de communication (« Mode, Luxe » et milieu cinématographique).

6.2.3. Risques liés à la clientèle et de dépendance économique (IDSUD Energies)

L'essentiel de l'activité « énergies renouvelables », recentrée sur le marché domestique français et l'installation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments (agricoles, industriels ou commerciaux) construits ou à construire, repose sur l'exécution d'un unique contra-cadre (KOURBE, ex-ENERFI), conclu le 25 octobre 2021, étant observé que, malgré ses diligences en cours, la société IDSUD Energies n'entrevoit pas la conclusion, à court terme, d'autre contrat de cette envergure.

En l'état, l'activité « énergies renouvelables » présente les risques inhérents à une situation de dépendance économique (conditions, tarifs ou encore délais de paiement).

6.2.4. Risques de non-conformité aux réglementations notamment environnementales (IDSUD Energies)

La Société opère, au travers d'IDSUD Energies, sur des installations industrielles dans un cadre fortement réglementé, en particulier sur le plan environnemental. De manière plus générale, les activités de la Société sont soumises à un ensemble des dispositions législatives et réglementaires issues de la transposition en droit français de directives et règlements européens sur la protection de l'environnement.

Ces installations classées pour la protection de l'environnement sont placées sous le contrôle de l'administration et des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), qui procèdent régulièrement à des inspections sur site.

En cas de non-observation de la réglementation (outre d'éventuelles poursuites pénales), l'administration peut prononcer des sanctions administratives pouvant aller jusqu'à la suspension du fonctionnement des installations concernées, dont elle peut proposer la fermeture par décret en Conseil d'Etat.

Le développement, la situation financière et les résultats de la Société seront intimement liés à une évolution favorable ou défavorable de la réglementation.

6.2.5. Risques liés à la survenance d'accidents impliquant la sécurité ou la santé des personnes (IDSUD Energies)

L'implication de plusieurs sociétés (par exemple, de génie civil ou des fournisseurs des solutions de compression et de distribution) sur un même chantier ou site industriel ou énergétique expose la Société aux agissements de tiers qui pourraient donner lieu à des incidents d'exploitation ou accidents en raison, par exemple, de la maladresse d'un ouvrier sur le chantier, ou encore la pénétration au sein du chantier d'un tiers malintentionné étranger à celui-ci.

La variété des secteurs d'activité et des environnements de travail dans lesquels la Société évolue, nécessite une vigilance permanente en matière de santé et de sécurité au travail. Par ailleurs, la survenance de l'un de ces risques pourrait déclencher l'ouverture d'une enquête à l'encontre de la Société et rendre nécessaire l'adoption de mesures correctives, outre des sanctions administratives voire pénales et le paiement de dommages-intérêts significatifs (y compris pour des dommages corporels).

6.2.6. Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation (IDSUD Voyages)

Les aspirations individuelles des voyageurs ont accru l'entrée de nombreux opérateurs sur les segments du voyage sur mesure et du voyage d'aventure sur lesquels la Société est présente depuis plusieurs décennies.

En outre, le mouvement de désintermédiation s'est accéléré avec les possibilités offertes par Internet et la disparition d'une partie de la clientèle, désireuse de s'affranchir des intermédiaires, avec des conséquences immédiates sur les revenus de l'activité voyage.

L'évolution des habitudes de consommation dans le secteur du tourisme pourrait donc avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats de la Société.

6.2.7. Risques de non-renouvellement des autorisations administratives (IDSUD Voyages)

Au titre de leurs activités d'organisateur et de vendeur de voyages, la Société doit en France et dans les autres pays de leurs activités, être immatriculées auprès de l'autorité administrative désignée.

Cette immatriculation requiert de justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière délivrée par un organisme professionnel de gestion collective, une compagnie d'assurance ou de caution, qui doit assurer le remboursement au client des sommes payées pour son voyage non réalisé en cas de faillite de l'agent de voyages ou son assistance si la défaillance survient pendant la réalisation du voyage.

6.2.8. Risques liés à la digitalisation – cyberattaque (IDSUD Voyages)

Le secteur du Voyage connaît une transformation digitale profonde, initiée avec le système de réservation en ligne pour ses différentes marques. Cette digitalisation de l'activité entraîne une plus forte exposition aux risques liés aux cyberattaques ainsi qu'à ceux résultant de dysfonctionnements de systèmes informatiques, de réseaux et de télécommunications. Ces systèmes conditionnent l'exécution, le traitement, la transmission et le stockage des données relatives aux opérations et des données comptables et financières de la Société. Ils traitent aussi la communication avec les clients, les fournisseurs et le personnel de la Société.

Par ailleurs, les réglementations en matière notamment de protection des données personnelles (RGPD) nécessitent une adaptation rapide pour pallier tout risque de non-conformité.

6.2.9. Risques climatiques – résilience actif et sécurité du personnel (IDSUD Énergies)

Au travers de sa branche IDSUD Énergies, la Société s'est positionnée dans le développement photovoltaïque, la conception et la fourniture de solutions d'énergie renouvelable.

Si les énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydraulique) sont essentielles et fortement mobilisées, elles demeurent cependant les plus affectées par les impacts physiques du changement climatique et l'augmentation du nombre d'événements extrêmes (vagues de froid ou de chaleur, incendies, sécheresses, etc.). Ces impacts peuvent se traduire par une variation dans la production d'énergie.

Par ailleurs, les chaleurs extrêmes (+50°C) et le stress thermique peuvent avoir un impact sur les employés et les sous-traitants, comme l'incapacité de se rendre au travail.

6.3. Risques liés à l'OPRA

La présente section recense les risques liés à l'OPRA qui pourraient avoir une incidence négative sur IDSUD.

6.3.1. Impact sur la liquidité de l'action IDSUD

Les actions IDSUD apportées à l'OPRA seront annulées dans le cadre de la Réduction de Capital. Par conséquent, l'Indivision Luciani devrait détenir, en cas de réalisation de l'OPRA et de la Réduction de Capital, au moins 88,18% du capital et 93,67% des droits de vote d'IDSUD⁸. En retenant un taux de présentation à l'OPRA de 50% de la part des actionnaires n'ayant pas conclu préalablement au dépôt de l'Offre des engagements d'apport à celle-ci, les actionnaires minoritaires de la Société ne détiendraient plus que 23 865 actions IDSUD, soit 6,28% du capital de la Société.

Le nombre d'actions IDSUD disponibles pour des opérations sur le marché ou hors marché serait par conséquent très réduit. Les volumes quotidiens de l'action IDSUD sur Euronext Growth devraient également diminuer après l'OPRA. Il est rappelé que la Société n'a conclu aucun accord avec un prestataire de services d'investissement en vue de mettre en œuvre un contrat de liquidité sur ses propres titres.

Le marché de l'action IDSUD devrait donc être très illiquide après l'OPRA et les actionnaires minoritaires d'IDSUD pourraient ne pas être mesure d'acheter ou de céder des actions de la Société dans des conditions de marché satisfaisantes (sous réserve, toutefois, de pouvoir bénéficier d'une liquidité temporaire dans le cadre de l'OPAS qui devrait être initiée par l'Indivision Luciani à l'issue de l'OPRA et de la Réduction de Capital⁹).

6.3.2. Impact sur la capacité distributive d'IDSUD

La capacité distributive d'IDSUD serait appréciée au regard de la participation résiduelle dans FDJ (postérieurement à l'OPRA) et des investissements nécessaires au développement de l'activité Energie et à la poursuite des activités « Voyages » et « Change ». Elle pourrait donc être amenée à être réduite.

6.3.3. Impact de l'Offre sur le cours de bourse d'IDSUD

La valorisation d'IDSUD dépendant essentiellement de la valorisation de Française des Jeux, l'Offre pourrait avoir un effet défavorable sur le cours de bourse de l'action IDSUD en raison de la diminution de la participation d'IDSUD dans FDJ et de l'accroissement de la part de l'activité « Energie » après l'OPRA.

⁸ Il est précisé que dans le cadre de ces opérations, l'Indivision Luciani pourrait apporter à une société créée ad hoc sa participation dans IDSUD avec pour effet de faire perdre les droits de vote double attachés aux actions IDSUD apportées. La participation de l'actionnaire majoritaire serait ramenée à 88,18% du capital et 88,10% des droits de vote à l'issue de la Réduction de Capital dans l'hypothèse où seuls les trois actionnaires ayant conclu des engagements d'apport (dont le Groupe Franklin Finance) répondraient à l'OPRA.

⁹ L'OPAS serait payée exclusivement en numéraire et son prix unitaire (dividende attaché), qui serait fixé au plus tard à la date de son dépôt auprès de l'AMF, serait égal à la somme de cinq (5) fois le cours de l'action FDJ à la clôture de la séance la veille du dépôt du projet d'OPAS et 1,75 euro. L'OPAS, devant intervenir après l'OPRA et la Réduction de Capital, serait ainsi réalisée au cours du second semestre 2024 selon le calendrier indicatif envisagé.

7. EVÉNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2023

7.1. Capital social d'IDSUD

Le capital est composé de 494 766 actions représentant au total 851 169 droits de vote au 31 mai 2024¹⁰.

7.2. Structure de l'actionariat d'IDSUD

À la connaissance de la Société, le capital et les droits de votes théoriques de la Société, à la date de la Note d'Information, sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Indivision Luciani	356 048	71,96%	712 096	83,66%
Marie-Thérèse Luciani	1	ns	1	ns
Total famille Luciani	356 049	71,96%	712 097	83,66%
Groupe Franklin Finance	85 537	17,29%	85 537	10,05%
Autres actionnaires (dont le CIC) ayant conclu des engagements d'apport à l'OPRA	5 451	1,10%	5 451	0,64%
Autres actionnaires	47 729	9,65%	48 084	5,65%
Total	494 766	100,00%	851 169	100,00%

IDSUD ne détient à la date des présentes, aucune de ses propres Actions.

Il n'existe, à la date de la présente Note d'Information, aucun titre de capital ni aucun instrument financier autres que les actions de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote de la Société.

7.3. Franchissements de seuils

Aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré depuis la publication du Rapport Annuel 2023.

8. PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS DE PRESSE

La Société publie ses communiqués de presse en ligne sur son site <https://www.idsud.com/> et, concernant les communiqués de presse relatifs à l'Offre, sur un site internet dédié (<https://www.opra-idsud.com/>).

9. EVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Néant

¹⁰ Le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote conformément à l'article 223-11 I alinéa 2 du règlement général de l'AMF (cf. communiqué de la Société mis en ligne le 6 juin 2024 sur le nombre total d'actions et de droits de vote au 31 mai 2024 publié dans le cadre de l'article L. 233-8, II du Code de commerce).

10. ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

L'AGM a été convoquée pour le 25 juin 2024 à 10 h (avis publié au bulletin des annonces légales et obligatoires du 22 mai 2024 (bulletin n°62) complété par un avis du 7 juin 2024 (bulletin n°70)).

L'AGM a approuvé à l'unanimité l'ensemble des résolutions inscrites à son ordre du jour dont la résolution relative à la Réduction de Capital non motivée par des pertes de la Société d'un montant nominal maximum de 1 544 513 euros, réalisée par voie d'offre publique de rachat. Le détail du vote par résolution a été publié sur le site internet de la Société (<https://www.idsud.com>).

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour et approuvées par l'AGM sont les suivantes :

10.1. Résolutions relevant de l'assemblée générale annuelle ordinaire

10.1.1. Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice social 2023, approuve les termes desdits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 2023 traduisant ces opérations qui font apparaître un résultat net après impôts de 18 720 095,04 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société pour ledit exercice.

10.1.2. Deuxième résolution

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, constatant que le montant à affecter au 31 décembre 2023 s'élève à 18 720 095,04 euros soit :

Report à nouveau	-18 055 790,64 euros
Résultat de l'exercice 2023	18 720 095,04 euros
Total du montant à affecter	664 304,40 euros
décide de l'affecter comme suit :	
- au report à nouveau :	664 304,40 euros
ensemble :	664 304,40 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient 7 401 229,15 euros.

L'Assemblée Générale prend acte du rappel¹¹, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	2020	2021	2022
Nombres d'actions	898 128	494 766	494 766
Dividendes	-	-	-
- par action (€) (*)	-	-	-
Revenu global (€)	-	-	-

(*) éligible à l'abattement fiscal de 40 %, le cas échéant

¹¹ Ce rappel des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices est effectué dans le cadre des dispositions de l'article 243 bis, alinéa 1 du Code général des impôts.

10.1.3. Troisième résolution

Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

10.1.4. Quatrième résolution

Autorisation donnée au directoire d'opérer en Bourse sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

autorise le Directoire dans les conditions prévues aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société, dans une proportion maximale de 10% du capital, représentant un investissement théorique maximum de 9,4 M€, en vue, par ordre de priorité :

- de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

décide de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 190 euros.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

10.2. Résolution relevant des assemblées générales extraordinaires (autorisation de la Réduction de Capital)

10.2.1. Quatrième résolution (bis).

Réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal maximum de 1 544 513 euros par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, avec délégation donnée au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à sa mise en œuvre et autorisation donnée au Directoire à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des termes du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce :

- prend acte de la décision du Conseil de surveillance en date du 28 mai 2024 ainsi que du dépôt subséquent, le 4 juin 2024, du projet d'offre publique de rachat selon une parité d'échange modifiée de cinq (5) actions Française des Jeux et 1,75 euros contre une (1) action IDSUD ;
- autorise le Directoire à réduire le capital de la Société, en faisant racheter par la Société un nombre

maximum de 138 717 de ses propres actions en vue de leur annulation entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal maximum de 1 544 513 euros, représentant 28,04% du capital de la Société au regard d'un nombre total d'actions de 494 766 au 31 mai 2024 ;

- autorise à cet effet le Directoire à racheter auprès de tous les actionnaires de la Société un nombre maximum de 138 717 de ses propres actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions faite conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment aux dispositions du règlement général de l'AMF ;
- décide que ce rachat prendra la forme d'une offre publique de rachat d'actions de la Société par voie d'échange contre des actions Française des Jeux, société anonyme dont le siège social est situé 3-7 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt et dont le numéro d'immatriculation est le 315 065 292 RCS Nanterre, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0013451333 (la « Française des Jeux »), détenues en portefeuille par la Société, selon une parité d'échange d'une (1) action IDSUD contre cinq (5) actions Française des Jeux et 1,75 euro ;
- décide que les actions rachetées en vertu de la présente résolution seront annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés, y compris le droit au bénéfice de l'exercice en cours, au jour du rachat ;
- prend acte que, conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, les créanciers de la Société dont les créances sont antérieures à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de la présente assemblée générale pourront former opposition à la décision dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette date ;
- délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, en vue de réaliser les opérations susvisées et notamment pour :
 - mettre en œuvre l'offre publique de rachat d'actions selon les modalités décrites ci-dessus ;
 - au vu des résultats de l'offre publique de rachat, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, arrêter le nombre d'actions à annuler dans les limites fixées ci-dessus, et constater la réalisation définitive de la réduction de capital correspondante ;
 - imputer la différence entre la valeur de rachat des actions acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions et la valeur nominale des actions annulées sur les postes « primes d'émission, de fusion et d'apport », « réserves ordinaires » ou « report à nouveau », et de manière générale, sur tout poste de primes ou réserves dont la Société a la libre disposition ;
 - en cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;
 - procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - procéder à toutes formalités corrélatives aux opérations d'offre publique, de rachat et de réduction de capital ; et
 - plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités utiles à la réalisation de l'autorisation conférée par la présente résolution.
- prend acte que cette autorisation est indépendante de l'autorisation conférée dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et notamment de celle prévue par la quatrième résolution de l'assemblée générale du 25 juin 2024 (« *Autorisation donnée au directoire d'opérer en Bourse sur les actions de la société* ») ; et
- fixe à 12 mois à compter de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente résolution et met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

10.3. Autres résolutions relevant de la compétence des assemblées générales ordinaires (renouvellements de mandats de membres du Conseil de surveillance et pouvoirs)

10.3.1. Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, décide de renouveler à compter de ce jour, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2029 : Madame Marie-Thérèse Luciani, née le 04 février 1942, à Nancy (54000), demeurant 22, Isle de la Désirade à Port Grimaud (83310).

10.3.2. Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, décide de renouveler à compter de ce jour, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2029 : Monsieur Philippe Klein, né le 05 janvier 1948, à Dalaba (Guinée), demeurant Codexpro, 4, rue du Parc à Casablanca (Maroc).

10.3.3. Septième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et autres.

11. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES JEUX

Il est rappelé que la Société détient 2 797 064 actions FDJ, soit 1,46% des actions composant le capital de La Française des Jeux¹² à la date de la Note d'Information.

En l'absence de toute émission de titres Française des Jeux dans le cadre de l'OPRA, la Société précise que l'OPRA n'a aucun impact sur la situation juridique, financière et comptable de FDJ.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Française des Jeux figurent dans le document d'enregistrement universel 2023 de la Française des Jeux, enregistré le 15 mars 2024 par l'AMF sous le numéro D.24-0116 et mis à disposition sur le site internet de l'AMF et de la Française des Jeux (<https://www.groupefdj.com/presse/mise-a-disposition-du-document-denregistrement-universel-2023/>) (l'« **URD FDJ 2023** »).

Les communiqués de presse publiés au titre des obligations d'information permanente de Française des Jeux depuis la date de publication de l'URD FDJ 2023 sont disponibles en version électronique sur le site internet de Française des Jeux (<https://www.groupefdj.com/fr/investisseurs/actualites.html>).

IDSUD bénéficie d'une dispense de prospectus dans le cadre de l'Offre, sous réserve qu'un document d'exemption (le « **Document d'Exemption** ») soit établi, conformément à l'article 1.4.f) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

Le Document d'Exemption figure en Annexe II du présent document. Il comporte une table de concordance indiquant les rubriques de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2021/528 de la Commission du 16 décembre 2020 (le « **Règlement Délégué** ») requises au titre de l'article 2.2 du Règlement Délégué.

¹² Les informations relatives à FDJ sont accessibles depuis le site institutionnel de la Française des Jeux (<https://www.groupefdj.com/>).

Le détachement du dividende versé par FDJ (de 1,78 euro par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été mis en paiement par La Française des Jeux, le 7 mai 2024.

12. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À IDSUD

« J'atteste que le document intitulé Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société IDSUD SA, qui a été déposé ce jour auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations concernant la Société et l'Offre requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 de l'Autorité des marchés financiers relative aux offres publiques d'acquisition (telle que modifiée), dans le cadre de l'Offre.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Jérémie Arnould-Luciani
Président du Directoire

ANNEXES

DOCUMENT D'EXEMPTION

Annexe I du Règlement Délégué

DOCUMENT D'EXEMPTION ETABLI A L'OCCASION DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT INITIEE PAR LA SOCIETE IDSUD SA PAR ECHANT PORTANT SUR SES PROPRES ACTIONS CONTRE DES ACTIONS FRANÇAISES DES JEUX DETENUES EN PORTEFEUILLE

Le présent document d'exemption, valant dispense de prospectus (le « **Document d'Exemption** ») incorpore, par référence :

Document incorporé par référence	Lien hypertexte
La note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions initiée par la société IDSUD par échange portant sur ses propres actions contre des actions Française des Jeux détenues en portefeuille ayant reçu le visa n°24-237 (l'« OPRA ») (la « Note d'Information »)	https://www.opra-idsud.com
Le Rapport Annuel 2023 de la société IDSUD SA.	https://www.idsud.com/wp-content/uploads/2024/04/rapport-annuel-2023-300424.pdf

Les parties non incorporées de ces documents sont soit sans objet pour l'actionnaire, soit figurent à un autre endroit du Document d'Exemption.

Par ailleurs, le présent document fait référence à des informations contenues dans le document d'enregistrement universel 2023 de la Française des Jeux (« **FDJ** »), déposé le 15 mars 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement et portant le numéro d'approbation D.24-0116 et mis à disposition sur le site internet de l'AMF et de la Française des Jeux (<https://www.groupefdj.com/fr/investisseurs/publications-financieres.html>) (l'« **URD FDJ 2023** »).

Conformément au point 1.5 de l'Annexe 1 du Règlement Délégué n° 2021-528 (le « **Règlement Délégué** »), il est précisé que :

- le Document d'Exemption ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 ;
- le Document d'Exemption n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'autorité compétente concernée au sens de l'article 20 du règlement (UE) 2017/1129.

13. PERSONNES CHARGEES D'ETABLIR LE DOCUMENT D'EXEMPTION, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORTS D'EXPERTS

13.1. Personnes chargées d'établir le document d'exemption

Monsieur Jérémie Arnould-Luciani, Président du Directoire de la société IDSUD, pour les informations figurant dans le Document d'Exemption relatives à IDSUD et à l'OPRA.

13.2. Déclaration de responsabilité

Marseille, le 26 juin 2024,

« J'atteste que les informations contenues dans le Document d'Exemption relatives uniquement à la société IDSUD et à l'Offre sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Jérémie Arnould-Luciani
Président du Directoire

14. DECLARATION OU RAPPORT D'EXPERT

La Note d'Information inclut un rapport sur les conditions financières de l'Offre et une attestation d'équité établis par le cabinet BM&A représenté par Monsieur Pierre Béal, en qualité d'expert indépendant dans le cadre des dispositions de l'article 261-1 I 1° et 3° du règlement général de l'AMF (et du paragraphe II de cet article II, dans la mesure où un retrait obligatoire est envisagé dans le cadre de l'OPAS prévue après l'OPRA).

15. INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS

Le présent document fait référence à des informations relatives à la société Française des Jeux. Ces informations proviennent de l'URD FDJ 2023, et mis à disposition sur le site internet de l'AMF et de la Française des Jeux (<https://www.groupefdj.com/fr/investisseurs/publications-financieres.html>).

À la connaissance de la Société, ces informations ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de le vérifier à partir des données publiées par FDJ, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

16. DESCRIPTION DE LA TRANSACTION

Nous vous invitons à vous reporter à la table de concordance figurant au sein des annexes (« Table de concordance ») du présent Document d'Exemption pour les informations prévues aux sections 3.1 à 3.2, 3.4 et 3.5 de l'Annexe I du Règlement Délégué.

17. TITRES DE CAPITAL OFFERTS AU PUBLIC OU ADMIS A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ AUX FINS DE LA TRANSACTION

17.1. Déclaration sur le fonds de roulement net

IDSUD atteste que de son point de vue le fonds de roulement net d'IDSUD est suffisant au regard de ses besoins actuels sur une période de douze (12) mois à compter de la diffusion du Document d'Exemption et que, après réalisation de l'Offre, le fonds de roulement dont disposera IDSUD sera suffisant au regard de ses besoins actuels sur une période de douze (12) mois à compter de la date de diffusion du Document d'Exemption.

17.2. Incidence de la transaction sur IDSUD

17.2.1. Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote

A la date de la Note d'Information, le capital de la Société est divisé en 494 766 Actions ordinaires représentant 851 169 droits de vote théoriques¹³ répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Indivision Luciani	356 048	71,96%	712 096	83,66%
Marie-Thérèse Luciani	1	ns	1	ns
Total famille Luciani	356 049	71,96%	712 097	83,66%
Groupe Franklin Finance	85 537	17,29%	85 537	10,05%
Autres actionnaires ayant conclus des engagements d'apport à l'Offre	5 451	1,10%	5 451	0,64%
Autres actionnaires	47 729	9,65%	48 084	5,65%
Total	494 766	100,00%	851 169	100,00%

L'actionariat évoluerait comme suit, après la Réduction de Capital (annulation des Actions IDSUD apportées à l'OPRA) en retenant les hypothèses suivantes : (a) de présentation à l'OPRA des Actions soumises à des engagements irrévocables d'apport et (b) d'un taux de réponse à l'OPRA de 25% (cas A ci-dessous), de 50% (cas B ci-dessous) ou de 100% (cas C ci-dessous) des actionnaires n'ayant pas fait part de leur intention d'apporter leurs Actions à l'OPRA :

A. Taux de réponse à l'OPRA de 25%				
Actionnaires	Nombre d'Actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Indivision Luciani	356 048	90,86%	712 096	95,18%
Marie-Thérèse Luciani	1	ns	1	ns
Total famille Luciani	356 049	90,86%	712 097	95,18%
Groupe Franklin Finance	0	0	0	0
Autres actionnaires ayant conclus des engagements d'apport à l'Offre	0	0	0	0
Autres actionnaires	35 797	9,14%	36 063	4,82%
Total	391 846	100,00%	748 160	100,00%

B. Taux de réponse à l'OPRA de 50%				
Actionnaires	Nombre d'Actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Indivision Luciani	356 048	93,72%	712 096	96,73%
Marie-Thérèse Luciani	1	ns	1	ns
Total famille Luciani	356 049	93,72%	712 097	96,73%
Groupe Franklin Finance	0	0	0	0
Autres actionnaires ayant conclus des engagements d'apport à l'Offre	0	0	0	0
Autres actionnaires	23 865	6,28%	24 042	3,27%
Total	379 914	100,00%	736 139	100,00%

C. Taux de réponse à l'OPRA de 100%				
Actionnaires	Nombre d'Actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Indivision Luciani	356 048	99,99%	712 096	99,99%
Marie-Thérèse Luciani	1	ns	1	ns
Total famille Luciani	356 049	100,00%	712 097	100,00%
Groupe Franklin Finance	0	0	0	0
Autres actionnaires ayant conclus des engagements d'apport à l'Offre	0	0	0	0
Autres actionnaires	0	0	0	0
Total	356 049	100,00%	712 097	100,00%

17.2.2. Incidence sur les capitaux propres

L'incidence de l'OPRA sur les capitaux propres et les résultats de la Société présentés ci-après ont été effectués à partir des comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2023 sur la base des hypothèses suivantes :

- rachat de l'intégralité des 138 717 actions visés par l'Offre ;

¹³ Le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote conformément à l'article 223-11 I alinéa 2 du règlement général de l'AMF (cf. communiqué de la Société mis en ligne le 6 juin 2024 sur le nombre total d'actions et de droits de vote au 31 mai 2024 publié dans le cadre de l'article L. 233-8, II du Code de commerce).

- annulation des actions ainsi rachetées ;
- nombre d'actions composant le capital de la Société égal à 356 049 à la suite des opérations de réduction de capital ;
- un cours de bourse de la FDJ à la clôture au 24 janvier 2024, veille de la suspension (36.20 €) ;
- les frais liés à l'opération sont estimés à 1,2 M€ ; et
- le taux d'imposition théorique appliqué aux frais engendrés lors de l'opération s'estime à 25,0% sur la base des résultats publiés au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023		
	Avant rachat et annulation	Après rachat et annulation de 100% des actions visées par l'Offre
Nombre d'actions (hors auto-détention et sur une base diluée)	494 766	356 049
Capitaux propres (M€)	7,4	5,3
Résultat net (M€)	18,7	41,9
Capitaux propres par action (€)	15,0	14,8
Résultat net par action (€)	37,8	117,8
Endettement financier net (M€)	(1,1)	(0,3)

17.2.3. Incidence sur la capitalisation boursière

La capitalisation boursière de la Société, au regard du capital social d'IDSUD, composé de 494 766 actions, s'élevait à :

- 84,1 millions d'euros en retenant le cours de clôture de l'action IDSUD à la date précédant le dépôt du présent Projet de Note d'Information, de 170,00 euros ;
- 44,5 millions d'euros en retenant le cours de clôture de l'action IDSUD au 24 janvier 2024¹⁴, de 90,00 euros.

À l'issue de l'Offre et de la Réduction de Capital, dans l'hypothèse où la totalité des Actions susceptibles d'être apportées à l'OPRA le serait effectivement, le nombre d'Actions d'IDSUD serait de 356 049 et la capitalisation boursière d'IDSUD s'élèverait, au regard du cours de clôture à la date précédant le dépôt du présent Projet de Note d'Information, à 60,5 millions d'euros et à 32,0 millions d'euros au regard du cours de clôture au 24 janvier 2024.

¹⁴ Cours de clôture à la veille de la suspension de cours précédant l'annonce de l'Offre et de ses principales caractéristiques.

18. TABLE DE CONCORDANCE (Annexe I du Règlement Délégué)

Dans la table de concordance ci-dessous, la mention « N/A » signifie que la rubrique n'est pas applicable à la Société ou à la transaction.

Elle présente les sections 1, 3 et 5 et les points 2.2 et 4.2 de l'annexe I du Règlement Délégué¹⁵. En effet, conformément à l'article 2.2 dudit règlement et par dérogation à son paragraphe 1, le document d'exemption, s'il concerne des titres de capital offerts au public, fongibles avec des titres de capital déjà admis à la négociation sur un marché réglementé et qui ne représentent pas plus de 10 % de ceux-ci, ne contient que les informations à inclure visées par les sections de 1, 3 et 5 et les points 2.2 et 4.2 de l'annexe I du Règlement Délégué.

Rubriques de l'annexe I du règlement délégué (UE) n°2021-528 du 16 décembre 2020		Section de l'URD FDJ 2023, de la Note d'Information, du DAI ou du Rapport Annuel IDSUD 2023	
		IDSUD	FDJ
SECTION 1	PERSONNES CHARGÉES D'ÉTABLIR LE DOCUMENT D'EXEMPTION, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORT D'EXPERTS		
Point 1.1	<p>Identification des personnes chargées d'établir le document d'exemption</p> <p>Identifier toutes les personnes responsables des informations contenues dans le document d'exemption, ou d'une partie seulement de ces informations, auquel cas il convient d'indiquer de quelle partie il s'agit. Lorsque les personnes responsables sont des personnes physiques, y compris des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur, indiquer leur nom et leur fonction lorsqu'il s'agit de personnes morales, indiquer leur dénomination et leur siège statutaire.</p>	Page 25 du présent document	Non applicable (« N/A »)
Point 1.2	<p>Déclaration de responsabilité</p> <p>Fournir une déclaration des personnes responsables du document d'exemption attestant que les informations qu'il contient sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et qu'il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.</p> <p>Le cas échéant, fournir une déclaration des personnes responsables de certaines parties du document d'exemption attestant que les informations contenues dans les parties dont elles sont responsables sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et que lesdites parties ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.</p>	Page 26 du présent document	N/A

¹⁵ Annexe I du règlement délégué (UE) n°2021-528 du 16 décembre 2020.

<p>Point 1.3</p>	<p>Déclaration ou rapport d'expert</p> <p>Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'exemption, fournir les renseignements suivants sur cette personne :</p> <p>a) son nom ;</p> <p>b) son adresse professionnelle ;</p> <p>c) ses qualifications ;</p> <p>d) le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur.</p> <p>Si la déclaration ou le rapport a été produit(e) à la demande de l'émetteur, indiquer que cette déclaration ou ce rapport a été inclus(e) dans le document d'exemption avec le consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'exemption.</p>	<p>Page 26 du présent document</p>	<p>N/A</p>
<p>Point 1.4</p>	<p>Informations provenant d'un tiers</p> <p>Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.</p>	<p>Page 26 du présent document</p>	<p>N/A</p>
<p>Point 1.5</p>	<p>Déclarations réglementaires</p> <p>Fournir une déclaration indiquant que :</p> <p>a) le document d'exemption ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 ;</p> <p>b) le document d'exemption n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'autorité compétente concernée conformément à l'article 20 du règlement (UE) 2017/1129 ;</p> <p>c) conformément à l'article 1er, paragraphe 6 bis, point b), du règlement (UE) 2017/1129, l'autorité de surveillance qui est compétente, le cas échéant, pour examiner le document d'offre au titre de la directive 2004/25/CE a donné son approbation préalable au document d'exemption.</p>	<p>Page 25 du présent document</p>	<p>N/A</p>
<p>SECTION 2</p>	<p>INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR ET SUR LA SOCIÉTÉ VISÉE, LA SOCIÉTÉ ACQUISE OU LA SOCIÉTÉ SCINDÉE</p>		

Point 2.2	Aperçu des activités		
Point 2.2.1	Indiquer les principales activités, notamment les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis au cours du dernier exercice.	Pages 6 à 8 du Rapport Annuel IDSUD 2023 et page 9 du présent document (paragraphe 7)	Pages 55 à 84 de l'URD FDJ 2023
Point 2.2.2	Indiquer tout changement notable ayant une incidence sur les opérations et les principales activités qui est survenu depuis la fin de la période couverte par les derniers états financiers audités et publiés.	Sections 1 et 2 de la Note d'Information Page 17 du présent document (paragraphe 7)	Les communiqués de presse publiés au titre des obligations d'information permanente de Française des Jeux depuis la date de publication de l'URD FDJ 2023 sont disponibles en version électronique sur le site internet de Française des Jeux ¹⁶
Point 2.2.3	Fournir une brève description des principaux marchés, en ventilant le chiffre d'affaires total par type d'activité et par marché géographique pour le dernier exercice. En cas de scission, la description visée au premier alinéa se rapporte aux principaux marchés sur lesquels se trouvent les principaux actifs et passifs de la société scindée.	Pages 6 à 10 du Rapport Annuel IDSUD 2023 et page 9 du présent document (paragraphe 5.1)	Pages 61 à 71 de l'URD FDJ 2023
SECTION 3	DESCRIPTION DE LA TRANSACTION		
Point 3.1	Objet et objectifs de la transaction		
Point 3.1.1	Indiquer l'objet de la transaction pour l'émetteur et ses actionnaires.	Sections 1.1 à 1.3 (pages 5 à 10) de la Note d'Information	
Point 3.1.2	Indiquer l'objet de la transaction pour la société visée, la société acquise ou la société scindée, et ses actionnaires.	Sections 1.1 à 1.3 (pages 5 à 10) de la Note d'Information	
Point 3.1.3	Fournir une description des éventuels avantages escomptés de la transaction.	Section 1.2.1 (page 5) de la Note d'Information	
Point 3.2	Conditions de la transaction		
Point 3.2.1	Fournir des informations sur les procédures et les conditions de la transaction ainsi que sur le droit applicable à l'accord exécutant la transaction. En cas d'offre publique d'acquisition par voie d'offre publique d'échange, le document d'exemption contient les informations requises par l'article 6, paragraphe 3, de la directive 2004/25/CE, ou une indication de l'endroit où ces informations peuvent être obtenues pour consultation. En cas de fusion, le document d'exemption contient les informations requises par l'article 91, paragraphe	Section 2 (pages 10 à 25) de la Note d'Information	

¹⁶ <https://www.groupefdj.com/publications-et-resultats/>

	<p>2, ou l'article 122 de la directive (UE) 2017/1132, selon le type de fusion, ou une indication de l'endroit où ces informations peuvent être obtenues pour consultation.</p> <p>En cas de scission, le document d'exemption contient les informations requises par l'article 137, paragraphe 2, de la directive (UE) 2017/1132, ou une indication de l'endroit où ces informations peuvent être obtenues pour consultation.</p>		
Point 3.2.2	Le cas échéant, préciser les conditions auxquelles est soumise la prise d'effet de la transaction, y compris toute garantie.	Section 2.1 (page 10) de la Note d'Information	
Point 3.2.3	Le cas échéant, fournir toute information sur les frais de rupture ou les autres pénalités qui peuvent être exigibles si la transaction n'est pas réalisée.	N/A	
Point 3.2.4	Lorsque la transaction est soumise à des notifications et/ou des demandes d'autorisation, fournir une description de ces notifications et/ou demandes d'autorisation.	Section 2.1 (page 10) de la Note d'Information, l'ensemble de ces conditions ayant été levées à la date des présentes. L'ouverture de l'Offre était par ailleurs soumise à la décision de conformité de l'AMF qui a été obtenue le 25 juin 2024.	
Point 3.2.5	Le cas échéant, fournir toutes les informations nécessaires pour comprendre pleinement la structure de financement de la transaction.	Section 2.1 à 2.9 (pages 10 à 13) de la Note d'Information.	
Point 3.2.6	Calendrier de la transaction.	Section 2.9 (pages 12 et 13) de la Note d'Information	
Point 3.3	<p>Facteurs de risque</p> <p>Fournir une description des risques importants qui sont propres à la transaction, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section intitulée « <i>Facteurs de risque liés à la transaction</i> ».</p> <p>Dans chaque catégorie, il convient d'indiquer en premier lieu les facteurs de risque les plus importants d'après l'évaluation de l'émetteur, compte tenu de leur incidence négative sur l'émetteur et de la probabilité de leur survenance.</p> <p>Ces facteurs de risque sont corroborés par le contenu du document d'exemption.</p>	Page 12 du présent document	
Point 3.4	<p>Conflit d'intérêts</p> <p>Fournir des précisions sur tout conflit d'intérêts que l'émetteur, la société visée, la société acquise ou la société scindée et l'un quelconque de leurs actionnaires pourraient avoir dans le cadre de la transaction.</p>	Section 1.2.2 (page 7) de la Note d'Information	N/A
Point 3.5	Contrepartie de l'offre		

Point 3.5.1	Désigner les destinataires de l'offre ou de l'attribution des titres de capital liés à la transaction.	Sections 1.1 (page 5) et 2.3 (page 10) de la Note d'Information	
Point 3.5.2	Indiquer la contrepartie offerte pour chaque titre de capital ou catégorie de titres de capital, et notamment le rapport d'échange et le montant de tout paiement en espèces.	Section 1.1 (page 5) et 2.2 (page 10) de la Note d'Information	
Point 3.5.3	Fournir des informations concernant toute contrepartie conditionnelle convenue dans le cadre de la transaction, y compris, dans le cas d'une fusion, toute obligation de la société acquérante de transférer des valeurs mobilières ou des espèces supplémentaires aux anciens propriétaires de la société acquise si des événements futurs se produisent ou si des conditions sont remplies.	N/A	
Point 3.5.4	Indiquer les méthodes d'évaluation et les hypothèses utilisées pour déterminer la contrepartie offerte pour chaque titre de capital ou catégorie de titres de capital, et notamment en ce qui concerne le rapport d'échange.	Section 3 (page 25 à 50) de la Note d'Information	
Point 3.5.5	Mentionner toute évaluation ou tout rapport établi(e) par des experts indépendants et indiquer où ces évaluations ou rapports peuvent être obtenus pour consultation. En cas de fusion, le document d'exemption contient les informations requises par l'article 96 ou l'article 125 de la directive (UE) 2017/1132, selon le type de fusion, ou une indication de l'endroit où ces informations peuvent être obtenues pour consultation. En cas de scission, le document d'exemption contient les informations requises par l'article 142 de la directive (UE) 2017/1132, ou une indication de l'endroit où ces informations peuvent être obtenues pour consultation.	Section 8 (pages 55 et suivantes) de la Note d'Information	
SECTION 4	TITRES DE CAPITAL OFFERTS AU PUBLIC OU ADMIS À LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ AUX FINS DE LA TRANSACTION		
Point 4.2	Déclaration sur le fonds de roulement net Fournir une déclaration de l'émetteur attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses besoins actuels ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire.	Page 26 du présent document	N/A

SECTION 5		INCIDENCE DE LA TRANSACTION SUR L'ÉMETTEUR	
Point 5.1	<p>Stratégie et objectifs</p> <p>L'émetteur fournit une description de ses intentions en ce qui concerne les activités futures après la transaction, y compris une indication de tout changement significatif ayant une incidence sur les opérations, les activités principales ainsi que les produits et services à la suite de la transaction.</p> <p>Le cas échéant, ces informations comprennent une description des perspectives commerciales et de toute restructuration et/ou réorganisation.</p>	Section 1.3 (page 8) de la Note d'Information	N/A
Point 5.2	<p>Contrats importants</p> <p>Résumer tous les contrats importants de l'émetteur, de la société visée, de la société acquise ou de la société scindée, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des activités, qui sont sensiblement affectés par la transaction.</p>	N/A	N/A
Point 5.3	Désinvestissement		
Point 5.3.1	<p>Dans la mesure où elles sont connues, fournir des informations sur les désinvestissements importants, tels que les ventes importantes de filiales ou de toute(s) branche(s) d'activité majeure après la prise d'effet de la transaction, ainsi qu'une description des incidences éventuelles sur le groupe de l'émetteur</p>	N/A	N/A
Point 5.3.2	<p>Fournir des informations sur toute annulation importante d'investissements ou de désinvestissements futurs précédemment annoncés.</p>	N/A	N/A

<p>Point 5.4</p>	<p>Gouvernance d'entreprise</p> <p>a) dans la mesure où ils sont connus de l'émetteur, fournir les noms, adresses professionnelles et fonctions, au sein de l'émetteur, des personnes qui, immédiatement après la transaction, deviendront membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, associés commandités ;</p> <p>b) les conflits d'intérêts potentiels entre les fonctions exercées pour le compte de l'émetteur par les personnes visées au point a) et les intérêts privés ou autres fonctions de ces dernières doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration en ce sens est faite ;</p> <p>c) donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point a) concernant la cession, dans un certain laps de temps après la transaction, des titres de capital de l'émetteur qu'elles détiennent.</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>
<p>Point 5.5</p>	<p>Participation</p> <p>Décrire la structure de participation immédiatement après la transaction.</p>	<p>Section 2.12.1 (pages 14 à 16) de la Note d'Information</p>	<p>L'actionnariat de FDJ sera légèrement plus dispersé à la suite du règlement-livraison de l'OPRA.</p>
<p>Point 5.6</p>	<p>Informations financières pro forma</p>		
	<p>Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma. Ces informations financières pro forma sont présentées conformément aux points 5.7 à 5.9 et incluent toutes les données qui y sont visées.</p> <p>Elles sont assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>
<p>Point 5.6.1</p>	<p>En cas de modification significative des valeurs brutes, telle que définie à l'article 1er, point e), du règlement délégué (UE) 2019/980, décrire la manière dont la transaction aurait pu influencer sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur si elle avait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée.</p> <p>Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma. Ces informations financières pro forma sont présentées conformément aux points 5.7 à 5.9 et incluent toutes les données qui y sont visées. Elles sont assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>

<p>Point 5.6.2</p>	<p>Lorsque les informations financières pro forma ne sont pas applicables, l'émetteur fournit des informations descriptives et financières sur les incidences importantes que la transaction aura sur ses états financiers. Ces informations descriptives et financières ne requièrent pas d'audit.</p> <p>Les informations descriptives et financières sont établies d'une manière conforme au cadre d'information financière applicable et aux méthodes comptables adoptées par l'émetteur dans ses derniers ou ses prochains états financiers. Si ces informations sont auditées, le document d'exemption mentionne ce fait et donne des informations sur les contrôleurs légaux qui ont procédé à cet audit.</p>	<p>Page 27 section 17.2 du présent document</p>	<p>N/A</p>
<p>Point 5.7</p>	<p>Contenu des informations financières pro forma</p> <p>Les informations financières pro forma se composent de :</p> <p>a) une introduction qui indique :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) à quelle fin les informations financières pro forma ont été établies, y compris une description de l'offre publique d'acquisition par voie d'offre publique d'échange, de la fusion ou de la scission ou de l'engagement important et des entreprises ou entités concernées ; (ii) la période et/ou la date couverte par les informations financières pro forma ; (iii) le fait qu'elles ont une valeur purement illustrative ; (iv) une explication qui indique que : <ul style="list-style-type: none"> (A) les informations financières pro forma illustrent l'incidence de la transaction si elle avait été effectuée à une date antérieure ; (B) la situation financière hypothétique ou les résultats hypothétiques inclus dans les informations financières pro forma peuvent différer de la situation financière effective ou des résultats effectifs de l'entité ; <p>b) un compte de résultat, un bilan ou les deux, en fonction des circonstances, présentés sous</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>

	<p>forme de colonnes reprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les informations historiques non ajustées ; (ii) les ajustements des méthodes comptables, si nécessaire ; (iii) les ajustements pro forma ; (iv) les résultats des informations financières pro forma dans la dernière colonne; <p>c) des notes d'accompagnement indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les sources dont proviennent les informations financières non ajustées et si un rapport d'examen ou d'audit sur la source a été publié ; (ii) la base sur laquelle les informations financières pro forma sont établies ; (iii) la source et l'explication de chaque ajustement ; (iv) si chaque ajustement concernant un compte de résultat pro forma est supposé avoir une incidence prolongée sur l'émetteur ou non ; <p>d) le cas échéant, dans la mesure où elles ne sont pas couvertes ailleurs dans le document d'exemption, les informations financières et les informations financières intermédiaires des entreprises ou entités (destinées à être) acquises qui ont servi à établir les informations financières pro forma sont incluses dans le document d'exemption. De même, en cas de scission, les informations financières de la société scindée sont incluses.</p>		
Point 5.8	Principes d'établissement et de présentation des informations financières pro forma		
Point 5.8.1	<p>Les informations financières pro forma sont identifiées afin de les distinguer des informations financières historiques.</p> <p>Les informations financières pro forma sont établies d'une manière conforme aux méthodes comptables adoptées par l'émetteur dans ses derniers ou ses prochains états financiers.</p>	N/A	N/A

<p>Point 5.8.2</p>	<p>Des informations financières pro forma peuvent être publiées uniquement pour l'un des éléments suivants :</p> <p>a) le dernier exercice clos ;</p> <p>b) la période intermédiaire la plus récente pour laquelle des informations non ajustées ont été publiées ou sont incluses dans le document d'exemption.</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>
<p>Point 5.8.3</p>	<p>Les ajustements pro forma :</p> <p>a) sont clairement mis en évidence et expliqués ;</p> <p>b) présentent tous les effets significatifs directement attribuables à la transaction ;</p> <p>c) peuvent être étayés par des faits.</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>
<p>Point 5.9</p>	<p>Exigences relatives au rapport d'un comptable/auditeur</p> <p>Le document d'exemption contient un rapport établi par des comptables ou contrôleurs légaux indépendants attestant que, de leur point de vue :</p> <p>a) les informations financières pro forma ont été établies correctement, sur la base indiquée ;</p> <p>b) la base visée au point a) est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>